

## APPEL A PROJETS ETUDIANTS

Vers des agrosystèmes durables et agro-écologiques  
*1<sup>ère</sup> édition*

**CANDIDATURES 2020**  
Jusqu'au 29 février 2020

CONTACT :  
[mathieu.bayot@supagro.fr](mailto:mathieu.bayot@supagro.fr)

## APPEL A PROJETS ETUDIANTS 2020

### VERS DES AGROSYSTEMES DURABLES ET AGRO-ECOLOGIQUES

La Chaire AgroSYS ([www.agrosys.fr](http://www.agrosys.fr)) accompagne la transition agro-écologique par l'ingénierie et la formation. Interface entre les mondes scientifiques et les acteurs des territoires et des filières, entre le public et le privé, elle encourage la mise en place de projets permettant de renforcer la durabilité des agrosystèmes. L'appel à projets 2020 s'inscrit dans cette démarche.

#### OBJET ET ELIGIBILITE

La Chaire AgroSYS lance un **appel à projets** valorisant les **initiatives étudiantes** présentant un réel intérêt pour la progression vers des agrosystèmes durables et agro-écologiques. Une enveloppe de **5000 €** est constituée pour l'édition 2020 et sera répartie en fonction du nombre et de la qualité des projets candidats.

Cet appel à projets s'adresse à **tout étudiant** suivant un cursus de **Montpellier SupAgro**. **Les associations** dont l'un des membres du bureau est un étudiant suivant un cursus à Montpellier SupAgro **sont** également **éligibles**. Elles ne doivent pas obligatoirement être constituées lors de la remise du dossier de candidature mais devront l'être avant le début du projet.

Le projet peut traiter de **thématiques et disciplines diverses** (agronomie, sciences sociales, technologies, environnement,...) et doit avoir un caractère **innovant** avec un **pouvoir transformant** (de façon directe ou indirecte) **sur les systèmes agricoles**.

#### CALENDRIER

Le projet devra être mené en 2020. Les rendus devront être remis à AgroSYS au plus tard le 31/03/2021. Un délai de 6 mois complémentaires dérogatoire peut être obtenu moyennant justification validée par le jury.

#### JURY

Un jury pluridisciplinaire composé des membres de la Direction scientifique de la Chaire, son responsable opérationnel et des entreprises membres, examinera les candidatures durant la première quinzaine du mois de mars 2020 et fera part de ses délibérations le 16 mars 2020.

#### ENGAGEMENT DES LAUREATS

Les lauréats s'engagent à promouvoir la Chaire et faire figurer son logo sur tous leurs supports de communication ainsi que sur tous les rendus du projet. Ils veilleront à respecter la charte graphique d'AgroSYS, notamment en cas de production vidéo.

Le type de livrables n'est pas imposé. Ils devront être libres de droits et exploitables par la Chaire AgroSYS dans le cadre de ses missions (formation, diffusion de connaissances, sensibilisation, ...).

### MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide financière attribuée se fera en fonction de l'intérêt du projet et du nombre de candidatures retenues. Il pourra varier entre 500 et 5000 euros. Le versement se fait en deux fois : 75% en début de projet, 25% après réception des rendus convenus entre les parties.

### DOSSIER DE CANDIDATURE

Le support de présentation du projet est libre (soyez synthétiques (4p max & innovants !)). Il devra comprendre à minima :

- Les coordonnées du candidat (et de l'association le cas échéant) ;
- L'objectif du projet ;
- Le descriptif ;
- Le calendrier prévisionnel ;
- Les moyens à mobiliser ;
- Les livrables prévus ;
- Le budget prévisionnel et les sources de financement ;
- Une note expliquant en quoi ce projet peut intéresser spécifiquement la Chaire AgroSYS.

### MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remettre jusqu'au 29/2/2020 inclus, exclusivement par email à [mathieu.bayot@supagro.fr](mailto:mathieu.bayot@supagro.fr) avec pour objet « Candidature appel à projets 2020 ».

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, contacter Mathieu Bayot (responsable opérationnel de la Chaire) par mail : [mathieu.bayot@supagro.fr](mailto:mathieu.bayot@supagro.fr) ou au 04 99 61 25 20